

Echafaudages de pied (R408) et roulants R457)

avril 25

Objectifs :

Monter, vérifier, réceptionner, utiliser, réaliser la maintenance des échafaudages de pied et roulants conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- montage façade avec console
- montage porte à faux
- montage poutre de franchissement
- levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens des recommandations 408 et 457.

Moyens & Méthodes :

Supports audiovisuels adaptés
(vidéo projecteur).

Alternance entre théorie et
pratique

Mises en situations réelles

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans

Être reconnu apte
médicalement

Lecture de la langue Française

Public :

Toute personne appelée à monter,
démonter un échafaudage de
hauteur inférieure à 24m (R408)
ou 12m (R457) conformément à la
notice technique du fabricant,
pour réaliser les travaux de sa
propre activité et à utiliser cet
échafaudage.

Attention: Une formation à
l'utilisation **du Harnais de sécurité**
peut être nécessaire

Durée :

Initiale : 3 jours - 21h

Recyclage préconisé tous les 5 ans

Lieu :

Au sein de l'entreprise, de la
collectivité ou en centre.

Non accessible aux
personnes à mobilité réduite

PROGRAMME

Formation théorique

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques.
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer - rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

Formation pratique

- La préparation du montage.
- Montage, vérification et démontage d'un échafaudage de pied (cadre et multidirectionnel) et d'un échafaudage roulant en fonction des indications de la notice du fabricant et des contraintes du site
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage de pied ou roulant en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Contrôle des acquis et des compétences

La validation se fait par le biais d'un QCM à la fin de la formation théorique et par une évaluation individualisée sur des exercices pratiques.

Validation : Attestation d'aptitude délivrée par le formateur